

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2006
A 20H15 A LA SALLE COMMUNALE A POSIEUX**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 213 citoyennes et citoyens
Excusés : M. Gilles Chavaillaz, Michel Cudré-Mauroux, Germain Daucourt, Francis Chollet
Scrutateurs : MM. Jean-Marc Guélat et Jacques Galley (Posieux)
Invités : MM. Chassot et Clozza du bureau d'architectes Itis SA et MM. Jacquet et Routier du bureau Energie Concept SA

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette deuxième assemblée de la législature 2006/2011.

Compte tenu de l'importance des objets à débattre, le Conseil communal a décidé de convoquer une assemblée communale spécialement dédiée à ces objets plutôt que de charger l'assemblée dite du budget qui aura lieu, elle, le 13 décembre 2006. Il faut en effet se donner le temps de débattre pour être certain de prendre les bonnes décisions. A voir l'affluence de ce soir, je crois pouvoir dire que c'est la bonne option qui a été choisie. Je constate aussi que cette salle est un peu petite et qu'il faudrait penser à remédier à ce problème.

J'adresse un salut tout particulier aux invités de cette assemblée à savoir MM. Chassot et Clozza du bureau d'architectes Itis SA ainsi que MM. Jacquet et Routier, ingénieurs chauffagiste du bureau Energie Concept SA. Ces personnes vont vous orienter sur quelques aspects techniques qui ne sont pas du ressort des membres du Conseil communal.

Comme à l'accoutumée, Mme Nicole Chavaillaz, qui est toujours secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur, la technique étant assurée par M. Jean-Marie Aebischer.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 40 du 6 octobre 2006 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 3/2006 distribuée dans tous les ménages de la commune, le 6 octobre également

L'assemblée peut ainsi délibérer valablement.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. 7 personnes à déduire.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro mis à votre disposition et vous annoncer avec votre nom et domicile.
3. Je rappelle que, le cas échéant et conformément à l'art. 15 de la LCo, les scrutateurs seront appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins de vote en cas de vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2006.
- 2 Plan de législature 2006/2011 - présentation
- 3 Construction d'une salle communale à Ecuwillens – vote du crédit y relatif
3.1. Rapport de la commission financière
- 4 Construction d'une centrale de chauffage à Ecuwillens – vote du crédit y relatif
4.1 Rapport de la commission financière
- 5 Construction d'une route de contournement à Ecuwillens – vote du crédit y relatif
5.1 Rapport de la commission financière
- 6 Aménagement d'une salle de classe à l'école de Posieux – vote du crédit y relatif
6.1 Rapport de la commission financière
- 7 Informations du Conseil communal
- 8 Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de cet ordre du jour ?

M. Roland Zay, Ecuwillens : dans les dernières assemblées communales, il a toujours été question d'accorder la priorité à la route de contournement pour le trafic poids lourd. Cette priorité étant acquise, je suis surpris et probablement pas le seul, que ce sujet ne figure qu'en point 5 de l'ordre du jour. Aussi, je me permets de demander au Conseil communal et à l'assemblée de modifier cet ordre du jour en inversant les points 3 et 5 soit en inscrivant au point 3 : la construction de la route de contournement et au point 5 : la construction de la salle communale. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Denis Chavillaz : la demande de modification de l'ordre des points à traiter peut effectivement faire l'objet d'une motion d'ordre de la part d'un citoyen actif. Dans ce cas de figure, l'assemblée doit se prononcer sur la modification demandée, à savoir d'intervertir des points de l'ordre du jour (art. 16 LCo). Le Conseil communal vous propose cependant de maintenir l'ordre du jour tel qu'il a été établi. En effet, les investissements soumis à l'assemblée ce soir font partie d'un ensemble dont le financement ne dépasse pas la capacité financière de la commune d'une part et, d'autre part, la transparence de l'information qui mentionnait toutes les répercussions financières des objets à traiter, ne devrait pas porter préjudice à l'un ou l'autre des projets. Aussi, en conformité avec la LCo et lorsqu'il y a deux propositions soumises au vote, l'assemblée est appelée à se prononcer en premier lieu sur celle du Conseil communal. En cas d'acceptation par la majorité de l'assemblée, la deuxième proposition, dans ce cas concret, la motion d'ordre visant à la modification de l'ordre du jour, n'est pas soumise au vote.

Au vote à main levée : l'ordre du jour tel que proposé par le Conseil communal est approuvé à la majorité (29, 80).

La majorité ayant été atteinte, l'assemblée délibérera selon l'ordre du jour présenté dans le bulletin d'informations. **L'assemblée peut ainsi commencer.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2006

M. Jean-Denis Chavillaz : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'informations distribué à tous les ménages de la commune.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2006 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de législature 2006/2011 - présentation

M. Jean-Denis Chavillaz : le plan de législature a été publié dans son intégrité aux pages 14 à 18 du bulletin d'informations. Je ne vais donc pas le lire. Pourquoi vous présenter un plan de législature ? Alors qu'il n'est pas rendu obligatoire par la législation cantonale, il impose au conseil communal une réflexion de base sur ses intentions pour les 5 années à venir. Il s'agit de créer une vue d'ensemble, de définir une ligne directrice qui évitera au Conseil communal de se disperser ou de naviguer à vue avec des décisions au coup par coup. Le salut est dans une politique cohérente à long terme, notamment sous l'angle financier, d'où la nécessité de ce plan. Je tiens sur ce point là à préciser que le Conseil communal a établi, en parallèle, un plan financier portant sur les années 2006 à 2010 pour se faire une idée précise des incidences financières des différentes réalisations envisagées. Cette planification a été remise à la Commission financière afin qu'elle ait, elle aussi, une vue à plus long terme sur les conséquences des engagements financiers de la commune. Je précise également qu'il s'agit d'un document de travail contenant non pas des décisions, mais des intentions. Celles-ci doivent être réalistes et avant tout réalisables, raison pour laquelle le Conseil communal retient également les incidences financières des intentions mentionnées dans le plan. La classification des objets en fonction de leur priorité, à savoir : absolument nécessaire, nécessaire, souhaitable, doit garantir une certaine liberté de manœuvre dans le sens que seuls les objets absolument nécessaires seront réalisés avec certitude, alors que les autres objets le seront en fonction notamment des possibilités financières de la commune. Dans l'idéal, tous les points mentionnés dans le plan seront traités durant la législature 2006/2011. Ce plan de législature n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Cependant, c'est très volontiers que le Conseil communal répond à vos éventuelles questions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

M. Jean-Denis Chavillaz : vous pourrez toujours revenir sur les points de ce plan de législature, dans les futures assemblées, si une question vous titille.

Nous arrivons maintenant à un point crucial de cette soirée.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Construction d'une salle communale à Ecuwillens, vote du crédit y relatif

M. Jean-Denis Chavallaz : l'assemblée communale du 14 avril 2005 a voté un crédit de Fr. 65'000.00 pour permettre au Conseil communal d'étudier la construction d'une nouvelle salle communale. Cette étude est maintenant terminée et nous avons le plaisir de vous soumettre le résultat des innombrables heures de travail consacrées par les membres de la commission de bâtisse, du jury, du Conseil communal et du bureau d'architectes mandaté à la finalisation de ce projet. D'autres personnes, les membres de la commission de chauffage ainsi que le bureau d'ingénieurs mandaté, se sont penchées sur un projet parallèle mais qui devrait être réalisé simultanément avec la nouvelle salle, celui de la réalisation d'une centrale de chauffe à distance fonctionnant au bois de nos forêts. Ce projet constitue toutefois un dossier à part et fait, par conséquent, l'objet d'un point particulier à l'ordre du jour de l'assemblée communale. Cependant, les deux objets ont forcément un lien direct, la salle ne pouvant être envisagée sans chauffage. L'aspect financier de ce projet est non négligeable. En fonction de la variante de chauffage choisie, le prix estimé se situe entre Fr. 4'820'000.00 et Fr. 5'217'000.00. Le coût de la salle proprement dit s'élève à Fr. 4'600'000.00. Pour arriver à ce montant tout en respectant le crédit d'étude de Fr. 65'000.00, le Conseil communal, la commission de bâtisse et les architectes se sont arrêtés au stade de l'avant-projet, dont la précision se situe à +/- 15%. Toutefois, je le souligne, pour ne pas partir à l'aventure, le montant de Fr. 4'600'000.00 a été fixé comme limite à ne pas dépasser, quitte à renoncer à certaines prestations si, pour respecter le budget, cela s'avérait nécessaire. A titre d'exemple et pour souligner le travail considérable qui a été effectué dans les 27 séances de la commission de bâtisse, je citerai la diminution de la surface de 10% par étage, ce qui se répercute sur le volume du bâtiment et, partant, sur le prix de la construction. Le Conseil communal, la commission de bâtisse et les architectes sont absolument confiants quant au respect du cadre financier soumis ce soir à l'assemblée communale.

Nous allons procéder de la manière suivante : il y aura une présentation du projet par les architectes mandatés, ensuite je donnerai la parole à la commission financière pour son rapport, puis se sera à vous de prendre la parole pour poser les questions qui vous brûlent la langue.

Le Conseil communal a invité le bureau d'architecture Itis Sàrl pour présenter les points essentiels de leur projet nommé « molasse, nouvelle vague ». Je cède la parole à MM. Chassot et Clozza.

M. Chassot : présente et commente le projet sur la base de diapositives. Les principaux éléments dictés par les autorités communales, dès la préparation du concours il y a une bonne année, paraissent un peu standard. Pour préciser, ce sont des points qui ont été à l'agenda de l'ordre du jour de nos 27 séances de commission de bâtisse à savoir : la maîtrise de l'intégration architecturale à l'intérieur d'un site construit - le respect de l'environnement étant donné que l'on se situe à l'intérieur d'un quartier d'habitations - la rationalisation du bâtiment au niveau de sa matérialisation - l'économie du bâtiment, c'était un sujet important, pour arriver enfin à un projet que l'on vous présente aujourd'hui. Ce projet est plafonné à Fr. 4'600'000.00. Ce chiffre n'est pas donné au pifomètre mais c'est un budget qui a fait l'objet d'un devis estimatif vraiment précis, où tous les matériaux et les m² ont été listés et non un prix au m³ comme on le pratique assez souvent au niveau de l'avant-projet. Pour ceux qui connaissent le principe de l'avant-projet, celui-ci se limite à une estimation financière de +/- 15%. Ici, on se trouve sur une estimation financière très précise où tous les matériaux sont listés, chiffrés et quantifiés.

L'intégration : Le bâtiment se situe dans un périmètre qui nous a été donné, un centre village avec l'église, l'auberge communale, le bureau communal et une parcelle à l'arrière du bureau communal pour l'implantation de la nouvelle salle. Les données étaient assez précises. L'actuelle salle communale doit fonctionner jusqu'à la mise en service de la nouvelle salle. On se trouve

dans un site bâti, un site imprégné par des bâtiments existants dont l'architecture est assez précise avec des socles en pierres apparentes, des crépis blancs et des toitures en tuiles. Le concours nous obligeait à respecter la question de la toiture et des tuiles. Nous sommes allés un peu plus loin dans ces exigences d'intégration en voulant que le nouveau bâtiment reprenne vraiment une architecture et une matérialisation des bâtiments existants aux alentours.

Fonctionnement : on est à l'arrière du système du village et il nous semblait important de relier ce bâtiment, fonctionnellement surtout, à l'ensemble du centre village. Nous avons essayé d'aménager une place, principalement un cheminement avec une arborisation et des bancs qui contourne la parcelle et qui relie l'église, l'auberge, la nouvelle salle, le bureau communal avec un accès possible des deux côtés pour une arrivée sur l'entrée principale de la salle communale et sous un couvert qui est le préau de la future salle.

Description : on a le préau d'accès avec une zone d'entrée et de distribution. C'est un foyer qui peut être utilisé séparément ou directement en lien avec la salle pour le service de boissons ou de repas. La salle est conçue pour les spectacles de différents types, les assemblées communales et elle fonctionne également pour des banquets. Nous avons prévu une ouverture assez importante avec la possibilité de mettre des tables et des chaises également à l'extérieur. Nous avons chiffré dans cette configuration environ 220 places en bas et environ 70 en haut à l'extérieur. Nous avons une salle assez importante par rapport à l'ancienne qui fait environ 6 mètres de haut + environ 2 à 3 mètres utilisables pour toute la partie technique et ventilation. Pour l'idée de la flexibilité de l'utilisation, nous avons donc un foyer qui peut être utilisé de manière indépendante de la salle. On peut également utiliser toutes les salles du bas qui sont à disposition des collectivités. On trouve aussi un local pour les jeunes qui peut être employé de manière indépendante avec une entrée en haut, sans passer par le fonctionnement de la salle proprement dite. On peut voir des vitrages assez importants et très performants au niveau isolation sur la face sud et la face est, afin de glaner le plus de lumière possible pendant la journée. Au niveau de l'étage supérieur, nous avons une vue sur la technique avec des herses et des perches pour fixer tout ce qui est technique de salle (haut-parleurs, lumière, etc.). Au départ, il n'est prévu qu'une base d'équipement fixe ce qui permet d'ajouter par la suite la différente technique utilisée par les privés. En dessus de la cuisine, on trouve le local de ventilation qui permet de gérer l'extraction et la ventilation de l'espace de la cuisine.

Je donne maintenant la parole à mon collègue M. Clozza pour vous présenter la partie chiffrée du devis.

M. Clozza : je tiens en préambule à préciser que tous les dessins sont sur ordinateur et bien que ce soit un avant-projet, notre devis est en fait l'équivalent d'un projet. Ce qui veut dire que non seulement les dimensions, les épaisseurs de murs, les équipements, tout peut être quantifiés mais également l'aspect technique avec le principe de chauffage, le principe de ventilation, les distributions des fluides, tous ces éléments ont été abordés et sont portés sur les dessins de l'avant-projet. J'aimerais apporter quelques explications sur la procédure, la méthode qui a permis de calculer ce devis. Au départ, il y avait le projet de concours et ensuite comme première phase, il a fallu établir le programme définitif. Des visites d'objets similaires, salles de spectacles polyvalentes, ont été organisées à travers les cantons de Fribourg et Vaud. Ces visites ont permis de conclure que l'espace scénique devait être adapté par rapport à son utilisation sous deux aspects ceci afin de garantir un bon fonctionnement futur de la salle. Ces deux aspects sont le rangement et l'utilisation d'une grille (barres qui permettent de poser l'éclairage, etc.). Les conséquences de ces modifications ont été l'excavation complète sous la salle de scène, c'est-à-dire tout le sous-sol et l'escalier ce qui permet de répondre à la question du rangement et également à la logique constructive puisque nous avons un rez-de-chaussée qui devient entièrement posé sur les locaux du sous-sol ce qui est beaucoup mieux du point de vue rationnel. La deuxième chose est l'augmentation de la hauteur de la scène pour permettre l'utilisation correcte d'une grille et au niveau éclairage, le non éblouissement des spectateurs qui sont au premier rang. Ensuite, en collaboration avec les ingénieurs civils, les ingénieurs

CVSE, le Conseil communal et la COBA, un travail conséquent a été réalisé sur les thèmes principaux de la construction à savoir un travail qui a permis de définir les standards de la construction, les pré-choix des matériaux, les principes de distribution des fluides. Ce travail a abouti au coût du projet. Les thèmes abordés sont le système constructif, le système d'enveloppe (murs, façades), toiture, les systèmes techniques, les équipements acoustiques, les finitions intérieures y compris les aménagements extérieurs. Ceux-ci ont été revus selon leur utilisation par les piétons, les voitures et ont été restreints à l'utilisation de la salle. Nous considérons les surfaces des aménagements extérieurs en examinant aussi la nature du sous-sol (les canalisations qui sont à reprendre) en considérant la remise en état de l'auberge (remise en état de la façade) et vous présentons le devis de construction en précisant que ce projet respecte les normes de construction en vigueur et respecte aussi les contraintes liées au voisinage notamment les questions de bruit. La salle a été estimée avec les coûts annexes (travaux préparatoires, terrain, le mobilier, les équipements, etc.) à Fr. 4'232'000.00, les aménagements extérieurs (la place de parking, l'espace devant l'auberge, celui devant la salle, le cheminement) représentent un montant estimé de Fr. 53'000.00. Ensuite nous avons l'auberge, démolition de la salle, reconstruction de la façade et le réaménagement du hall d'entrée avec le coin sanitaire. Le tout nous donne un budget total de Fr. 4'600'000.00 avec la TVA auquel nous ajoutons les Fr. 220'000.00 de chauffage pour arriver au montant annoncé de Fr. 4'820'000.00.

Je vous présente maintenant la proposition de planning général de la construction de la salle. En cas d'acceptation, nous prévoyons les échéances suivantes :

- ❖ La continuation de l'étude du projet définitif qui va aboutir au dépôt de l'enquête publique prévu en décembre 2006.
- ❖ Pendant la mise à l'enquête du dossier, nous prévoyons l'envoi de tous les cahiers de soumissions
- ❖ A partir de mars 2007 et durant environ 4 mois, nous prévoyons toute la procédure des marchés publics (la publication dans la feuille officielle, les envois de soumissions, les retours, les corrections avec jugement qualitatif et quantitatif, ainsi que les temps nécessaires au recours ou non recours (le délai de 4 mois est compté sans recours). Nous gardons une marge pour conclure les contrats et établir les derniers plans d'exécution.
- ❖ Nous prévoyons un démarrage du chantier à l'automne 2007 pour se terminer environ en janvier ou février 2009. Interviendraient alors la démolition de la salle existante et la finition des aménagements extérieurs.

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de vous donner la parole, je la cède au rapporteur de la commission financière.

M. Bernard Perritaz, Président : en avant propos, il y a lieu de rappeler le rôle de la commission financière, lequel résulte des attributions prévues à l'art. 97 de la loi sur les communes. En matière d'investissement, elle a pour mandat d'examiner si les moyens financiers mis en œuvre le sont de manière économique et efficace, compte tenu du but recherché. Elle vérifie le but de la dépense, le plan de financement ainsi que l'impact dans les comptes de fonctionnement. La commission financière a siégé les 12 et 26 juin, les 14 et 26 septembre et les 10 et 15 octobre 2006 pour établir son préavis relatif aux objets présentés ce soir. La commission financière a examiné les propositions d'investissements qui vous sont proposées ce soir dans le cadre de la planification financière globale. Les préavis tiennent compte de l'ensemble des projets d'investissements prévus dans le plan de législature 2006/2011, lesquels s'élèvent à 8,5 millions. Ce soir, vous êtes appelés à vous prononcer sur une majeure partie de ces investissements, soit un total de 6,5 millions. Cette législature pourrait voir des changements importants en ce qui concerne les charges liées. En effet, bien que notre commune puisse se réjouir d'être restée en classe 5 pour les deux prochaines années, il n'est pas à exclure un changement de classe dès 2009, ce qui aurait pour incidence

une augmentation des charges liées dans les comptes communaux d'au minimum Fr. 300'000.00 par année. De façon générale, l'évolution future de la péréquation financière risque plus d'avoir une influence négative que positive sur les comptes communaux. La situation intermédiaire des comptes de fonctionnement prévoit un bénéfice pour l'année 2006 de Fr. 670'000.00. Pour les années suivantes, le Conseil communal a établi des prévisions tenant compte de l'impact de la réalisation des différents projets du plan de législature. Dès 2009, il en résulte un déficit de plus de Fr. 100'000.00. Ces prévisions ne tiennent pas compte des possibles augmentations de charges liées. Si tel devait être le cas, une augmentation du taux de l'impôt ne serait pas exclue.

Construction d'une salle communale : la commission financière a pris en compte les bases suivantes :

- Le devis estimatif du bureau d'architectes Itis Sàrl du 27 juillet 2006 relatif à l'avant-projet arrêté à Fr. 4'600'000.00, vérifié et approuvé par le Conseil communal et la commission de bâtisse.
- L'estimation du coût d'une installation de chauffage par pompe à chaleur de Fr. 220'000.00
- L'estimation des charges annuelles d'exploitation et de financement
- La projection de l'impact financier des projets d'investissements, lequel prévoit une charge maximale de ce projet à hauteur de Fr. 377'400.00 au cours de l'année 2009.

En outre, la commission financière relève les risques suivants :

- Le devis comporte le risque de variation de plus ou moins 15%, soit Fr. 690'000.00, montant qu'il y a lieu de considérer à la hausse compte tenu des incertitudes du devis
- Les aménagements extérieurs complémentaires à réaliser à terme (places de parc, accès), je précise que ce ne sont pas des aménagements obligatoires pour la salle mais voulus au niveau du plan global du centre village d'Ecuvillens, représentent un coût estimé de Fr. 500'000.00, lequel ne figure ni dans le devis global, ni dans le plan de législature
- Une augmentation générale des coûts dans le domaine de la construction doit également être prise en compte.

Compte tenu des risques financiers, la commission financière préavise négativement le crédit d'investissement de Fr. 4'820'000.00 pour la construction d'une salle communale avec un système de chauffage par pompe à chaleur. La commission financière propose à l'assemblée communale d'engager un crédit d'étude complémentaire de Fr. 50'000.00 afin de diminuer les risques liés à ce projet, montant financé par les capitaux disponibles. Dans le cas où le projet actuel devait être poursuivi, ce montant viendrait en déduction des honoraires futurs.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le président de la commission financière. Vous avez entendu la commission financière qui en l'occurrence propose deux variantes. La première étant de refuser le crédit de construction tel qu'il est présenté par le Conseil communal et deuxièmement, fait une proposition, c'est important, de voter un crédit d'étude supplémentaire de l'ordre de Fr. 50'000.00 pour gagner en certitude au niveau des prix retenus pour la construction de cette salle. Formellement, je tiens à préciser qu'il y a une proposition du Conseil communal, celle publiée dans l'information communale et il y a une proposition de la commission financière qui doit être traitée et qui fera également l'objet d'un vote dans l'ordre suivant : d'abord la proposition du Conseil communal, ensuite la proposition de la commission financière et ensuite s'il y a encore d'autres propositions dans la salle ce qui pourrait arriver. Quelques points pour répondre à la commission financière. Après avoir discuté avec les architectes, la rallonge demandée de Fr. 50'000.00 ne nous permettrait pas d'atteindre un seuil supplémentaire de certitude. Le seuil suivant, pour être sûr des devis, est les plans définitifs, la demande aux ingénieurs de se prononcer définitivement sur les points qui les concernent pour arriver au projet définitif. Cette démarche représente un montant de Fr. 150'000.00. Nous arriverions ensuite à la situation suivante : convoquer une nouvelle assemblée communale pour

décider si nous voulons ou non une salle communale sur la base des devis établis. Le Conseil communal était conscient, après avoir discuté avec les architectes, de l'implication et comme l'a précisé M. Chassot, nous avons poussé, avec la commission de bâtisse en particulier, le projet le plus loin possible pour être certain d'avoir tout retenu. S'il y a encore des incertitudes, même avec un projet définitif on ne peut toutes les exclure, elles devraient être de faible importance sur le projet. Après avoir discuté aussi avec la commission financière dont un membre a été incorporé au sein de la commission de bâtisse afin de jouer la transparence totale pour juger d'un tel projet, le Conseil communal a décidé de maintenir sa proposition telle qu'il l'a formulée. On arrive maintenant aux questions réponses, aux interventions ou à vos propositions et j'ouvre la discussion.

M. Bernardin Chavillaz, Ecuwillens : un ancien conseiller communal d'Ecuwillens répétait toujours : il faut dire les choses avant, après c'est trop tard. L'emplacement de la future salle communale fait qu'elle se trouve à proximité de quartiers d'habitations, quartiers destinés à s'agrandir encore côté des « Granges », du « Chêne » et des « Condémines ». Je demande et je me fais ici le porte parole des habitants de ces quartiers, que le Conseil communal, par le truchement de gérants, délégués ou autres responsables, fasse en sorte que les nuisances que pourraient occasionner cette salle soient réduites dans toute la mesure du possible pendant et surtout après les manifestations. Il ne faudrait pas, par exemple, que certains concerts ou des noces, se prolongent, à l'extérieur, tard dans les nuits chaudes de l'été. Il serait en effet fâcheux que cette salle devienne une pomme de discorde au milieu d'un village où nous pouvons vraiment le dire, il fait bon vivre.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un souci que nous partageons. Les nuisances ne sont pas totalement exclues, mais nous pensons qu'elles ne devraient pas être pire que celles que nous rencontrons aujourd'hui. D'abord parce que en ce qui concerne l'utilisation de la salle proprement dite, on part sur un concept nouveau, avec des matériaux nouveaux extrêmement performants dans le domaine de la réduction du bruit. Ceci pour le bruit à l'intérieur. Pour celui de l'extérieur, le Conseil communal sera le représentant du propriétaire, soit la commune et il devra, comme il le fait déjà pour toutes les salles communales, attribuer ou non les locations qui sont demandées. Par le biais d'une politique cohérente du Conseil communal qui dit : on ne veut pas d'un « Irisch festival de Planfayon » au centre du village d'Ecuwillens, on peut arriver à diminuer les nuisances pour le voisinage. En résumé, le Conseil communal, sous l'autorité de l'assemblée communale qui a également des moyens d'intervention, estime que c'est un lieu de rencontre, qui doit être situé au centre du village, à proximité de l'église, du restaurant, de l'administration et de ce fait c'est de notre responsabilité de veiller à ce que les nuisances restent dans la mesure du tolérable.

M. Dominique Sprumont, Posieux : ma question va dans le sens opposé de celle de M. Chavillaz. Si je regarde le plan de législature du Conseil communal, je constate que sous le poste culture on ne parle que de sports. C'est vrai que le sport fait partie de la culture, mais l'aspect culturel n'apparaît pas vraiment. Si l'on fait une salle de spectacles, c'est pour qu'elle soit exploitée, donc il y aura des nuisances. Cependant, j'espère qu'il y en aura, cela voudra dire qu'elle sera occupée. Pour exemple, à ma connaissance, à Corpataux-Magnedens ils sont en train de construire une très belle salle, mais ils n'ont pas prévu de plan d'exploitation si ce n'est par rapport aux sociétés locales. En réfléchissant, ils se sont rendus compte qu'il serait bien d'avoir quelqu'un pour organiser les spectacles et c'est ma première question par rapport au plan de législature et par rapport à ce projet : est-ce que le Conseil communal pense investir dans l'engagement d'une personne qui serait en mesure d'animer cette salle, de la faire vivre et de rapporter un peu plus que ce qui est prévu (Fr. 10'000.00 dans le budget de location annuelle, ce qui paraît un peu maigre à moins de la brader) ? Est-ce que le Conseil communal a évalué le nombre d'événements qui n'ont pas pu se tenir à Ecuwillens-Posieux en l'absence d'une telle salle ? Est-ce que le Conseil communal a calculé le nombre de spectacles qui sont à ce point extraordinaire, que nous ayons besoin d'une salle avec une certaine capacité ?

Vous faites apparaître les aménagements extérieurs dans deux postes à l'ordre du jour de ce soir (le deuxième étant la route de contournement). Vous parlez de l'aménagement futur du centre historique d'Ecuvillens, ce qui est une bonne chose, mais une excellente chose qui n'est ni chiffrée, ni décrite, ni expliquée. Gouverner c'est prévoir, vous prévoyiez des choses très très bien depuis de nombreuses années, on se trouve en classe 5 ce n'est pas pour rien mais grâce à une gestion très prudente et j'aimerais savoir comment dans le futur vous prévoyez les investissements par rapport à cet aspect, point qui est d'ailleurs relevé par la commission financière.

M. Jean-Denis Chavillaz : tout un lot de questions. J'aimerais commencer par répondre à un point qui me semble essentiel et qui concerne cette salle. Nous ne parlons pas de salle de spectacles mais d'une salle communale. Contrairement à une salle de spectacles, elle n'offre pas tout le confort et la technique qu'on pourrait demander à une salle de spectacles. Pour le Conseil communal, elle sera construite dans l'esprit de mettre à disposition des citoyens et des sociétés de cette commune, un outil confortable, simple et abordable. La rentabilité n'était pas en priorité dans le cahier des charges. Nous avons mis prudemment Fr. 10'000.00 de location parce que l'on ne pense pas faire un carton lors de locations, en tout cas pas plus cher que la location de la salle où nous nous trouvons ce soir. En clair, nous ne souhaitons pas multiplier les activités. Par contre, les activités qui ont lieu actuellement dans cette salle, spécialement celles liées à l'école, seront reportées dans la nouvelle. C'est un argument, pas encore cité ce soir, mais nous sommes victimes de notre succès par le nombre croissant d'arrivées dans notre commune. Résultat des courses, nous avons 160 enfants à l'école primaire, 30 à l'école infantile et on arrivera à 200 en 2007. On va devoir transformer cette salle en deux salles de classe et reporter les activités scolaires telles que Carnaval, St-Nicolas, etc. toutes les petites activités qui ne font pas de bruit mais qui sont réelles au niveau de la commune, une nécessité pour notre communauté, dans la nouvelle salle. C'est la raison pour laquelle nous avons porté notre choix sur un objet simple. Nous ne voulons pas non plus concurrencer le voisin Corpataux-Magnedens qui lui a été plus loin dans sa conception mais qui surtout coûte plus cher aussi. De plus, une salle de niveau supérieur suffit dans la région.

Le Conseil communal a adhéré à l'association « tourisme région Fribourg » afin de profiter de certains avantages, notamment par la publication des activités qui auront lieu dans notre nouvelle salle ou sur la commune. En ce qui concerne l'aménagement du centre du village d'Ecuvillens. Nous avons raisonné dans le sens des priorités. Celles-ci sont d'abord le remplacement de la salle communale qui ne donne plus satisfaction (pour exemple le futur Noël des aînés, soit on chauffe avec des moyens auxiliaires, soit on claque des dents). La nécessité est bien réelle. La priorité no 1 est bien la gestion des finances et on ne veut surtout pas aller trop vite en besogne. C'est la raison pour laquelle, l'aménagement du centre n'est pas mentionné dans notre plan de législation.

M. Jean-Louis Karth, Ecuvillens : je suis voisin de la salle communale. A part le Petit Chœur et la société de jeunesse par son théâtre, sur 365 jours, combien de fois, la salle est pleine ? Deuxièmement, la place de parc actuelle est déjà trop petite. Comment allez-vous y remédier ? Avez-vous un budget pour acheter du terrain aux alentours ? Troisièmement, en quelle zone sera situé la nouvelle salle ?

M. Jean-Denis Chavillaz : quant à la question sur la salle remplie, le calcul n'a pas été fait. Je suis persuadé que si nous avons une salle confortable, l'utilisation sera accrue. Mais je rappelle que nous ne voulons pas absolument développer tous les week-ends une activité juste pour la rentabiliser. Dans ce sens, cela répond partiellement à la 2^{ème} question sur les places de parc. Le problème a été résolu dans le sens que les places existantes ne peuvent être agrandies mais seront aménagées et marquées de telle façon qu'elles soient utilisées le plus rationnellement possible. Cela sera suffisant pour le 80% des cas et sera insuffisant, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, pour le 20% des manifestations qui dépassent les possibilités de parcage. Mais est-ce vraiment indispensable d'investir un montant considérable pour acheter du terrain pour faire des places de parc pour le peu de cas où l'on rencontre des problèmes de

parcage ? Nous répondons que c'est par l'aménagement rationnel et précis des places de parc existantes que l'on résoudra le problème. La 3^{ème} question, à savoir le terrain sur lequel se situe la salle, notamment du côté du poulailler : elle devient une zone d'intérêt public, par le biais d'un échange de terrain que nous avons convenu avec le service des constructions et de l'aménagement à Fribourg. Nous prétendons que cette salle est d'intérêt public, nous sommes donc parfaitement conforme à la zone.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : au début de l'année 2006 vous avez pu lire comme moi dans la presse que M. Pascal Corminboeuf était très heureux des fusions de communes mais qu'il n'allait pas en rester là. De gré ou par obligation, il allait continuer les fusions et ceci sans compensation financière. Pensez-vous que Posieux et Ecuwillens vont rester les deux seuls villages pour la commune de Hauterive (FR), d'autant plus que nous sommes en secteur pour le CO, le social, le home, les paroisses. Il y a des citoyens d'ici qui font partie des sociétés d'à côté et des citoyens d'ailleurs qui font partie de nos sociétés, qu'à 1500 mètres à vol d'oiseaux se construit une salle qui sera probablement encore inaugurée cette année. Ne croyez-vous pas que la salle que nous projetons de construire soit un doublon, que seuls les citoyens en connaîtront le prix ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je remercie Mme Gaillard. Effectivement c'est une question que l'on doit se poser, que nous nous sommes posés et à laquelle j'ai partiellement répondu tout à l'heure en disant que la vocation de ces salles n'est pas la même. Nous voulons une salle de proximité, parce que nous savons que s'il y a une manifestation, les citoyens demandent la proximité. Ils n'iront pas à Farvagny ou à Corpataux alors que nous sommes à 1km ou 1,5 km à vol d'oiseaux de ces lieux. Cette proximité est non seulement souhaitée mais nécessaire. Il faut rester raisonnable. On est complémentaire. Il n'y aura plus la salle où nous nous trouvons ce soir, par la force des choses, puisqu'elle sera attribuée à l'école. On pourrait se contenter de la salle actuelle mais elle ne répond plus aux besoins des utilisateurs, des sociétés en particulier. C'est la raison pour laquelle on estime que ce n'est pas un luxe de construire cette salle, sachant qu'en cas de fusion et que la région s'agrandit, il faudra bien également des infrastructures qui répondent aux attentes de la population. Il faut essayer de maintenir une activité au sein du village même, c'est un ciment social. Nous maintenons qu'il est nécessaire de disposer d'un outil adapté aux besoins d'aujourd'hui mais surtout aux besoins des 20 à 25 ans à venir.

M. Daniel Baechler, Posieux : je partage tout à fait l'avis du syndic et donc du Conseil. Je pense que notre village avec sa population de bientôt 2000 habitants a les moyens et le besoin de construire cette salle. Je constate que la commission financière dresse un tableau apocalyptique de nos finances pour les années à partir de 2009, ce qui me surprend, tenant compte de la capacité actuelle de la commune et la capacité qu'elle a, chaque année, de faire entre Fr. 500'000.00 et 1 million d'amortissements supplémentaires. Si le Conseil communal maintient sa proposition, je suppose qu'il a des contre arguments. Je ne les ai pas entendus et j'aimerais bien les entendre.

M. Jean-Denis Chavillaz : la commission financière, c'est son rôle, est extrêmement prudente. En contre-partie, je dirais que le Conseil communal est tout aussi prudent. Nous avons dressé, la commission financière peut l'attester, une planification financière très prudente sur les entrées fiscales, celles-là mêmes qui nous permettent de dire, compte tenu de tous les investissements que nous avons prévus dans le plan de législature, si nous pouvons faire face ou non à la situation. Je prétends aujourd'hui, que contrairement à ce que le président de la commission financière a dit, il n'est absolument pas certain, qu'après les années 2007 et 2008 qui ont vu la commune être maintenue en classe 5, qu'il y aura une diminution ou une aggravation de la situation pour 2009. Je peux le dire parce que j'ai discuté avec le professeur Dafflon qui est le chef de projet pour la nouvelle péréquation financière entre cantons et communes et qui a mis au point un système radicalement différent du calcul d'aujourd'hui. En bref, ce projet dit : les communes qui sont confrontées à une forte augmentation de population et qui ont des entrées fiscales plus grandes, ne doivent pas être désavantagées étant donné

qu'elles doivent faire face à de nouvelles dépenses au niveau des infrastructures. Pour autant que le Grand Conseil l'approuve, cette nouvelle péréquation pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Si c'est comme cela, on ne devrait pas être pénalisé au contraire, éventuellement en tirer un avantage. Je prétends et chiffre à l'appui que nous avons la possibilité d'absorber l'ensemble des dépenses que nous avons prévu (un tableau de planification de la capacité financière pour les années 2006/2010 est présenté et commenté).

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : la commission financière veut juste préciser que les chiffres apocalyptiques sont les mêmes que ceux du Conseil. Le déficit présumé de Fr. 100'000.00 et plus dès l'année 2009 est le même que celui du Conseil. Nous avons donc strictement la même approche. Ensuite, si l'on change de classe avec la nouvelle péréquation, le déficit pourra être plus important. On confirme que la commune a les moyens de financer les 8,5 millions d'investissements prévus. Notre préavis n'est pas de refuser la salle pour des raisons financières mais bien de dire, prenons un peu de temps pour examiner en détail tous les chiffres. En résumé, les chiffres de base entre le Conseil et la commission financière sont les mêmes et ils tiennent aussi compte d'une progression des impôts, même si la tendance du canton a pour but de baisser les impôts. Au niveau de la péréquation financière, il y a des communes qui nous entourent qui sont en bonne santé mais il y en a une très grosse tout près de nous qui est en très mauvaise posture, c'est celle de Fribourg et je vois mal, lorsqu'une nouvelle péréquation sera mise à jour, dans quelle mesure on ne devra pas un tout petit peu aller à la rescousse de la commune de Fribourg. Cela paraît être une logique absolue. Voilà les commentaires, en toute objectivité, de la commission financière.

M. Michel Galley, Ecuwillens : je crois que ce soir une grande partie de la population est d'accord qu'il faut faire quelque chose à Ecuwillens. Notre restaurant peut aussi être le centre social et culturel. C'est pourquoi je vous demande de réactualiser l'étude qui a été faite par la paroisse, cette étude qui prévoyait la restauration du restaurant et de la salle avec un éventuel agrandissement de la scène. Je suis certain que l'on peut le faire dans des limites financières très raisonnables. Cette étude estimée à Fr. 1'000'000.00 il y a quelques années, avec l'adaptation je dirais Fr. 2'000'000.00 d'où une économie de 2 à 3 millions. Il y a aussi une salle de spectacles qui s'est construite à deux kilomètres de chez nous et je suis certain que nos voisins de Corpataux seront très heureux de nous la louer si une fois ou deux on en a besoin. Et peut être que d'ici 10 ans nous fusionnerons avec Corpataux et là nous aurons 2 salles.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une option qui a été examinée par le Conseil communal. Compte tenu de l'implantation de cette salle et compte tenu du fait de la répartition des locaux, notamment au sous-sol, l'état général de la salle, nous avons décidé de ne pas construire du neuf avec du vieux, ce n'est pas une bonne solution. Nous sommes persuadés que cette salle séparée du restaurant peut répondre à des besoins réels. On nous a souvent dit que c'était la mort du restaurant de séparer cette salle du restaurant. Or, aujourd'hui et malgré la salle, le tenancier qui en dispose totalement librement a décidé de mettre un terme à son activité à la fin de l'année. On a eu l'occasion, dans le cadre du Conseil, d'en discuter en toute franchise avec Mme et M. Droux et ce n'est pas le fait d'avoir ou non une salle qui a influencé leur décision. Il est tout simplement très difficile aujourd'hui de tenir un restaurant de campagne, c'est un phénomène connu. Raison supplémentaire de la séparer et surtout pour le futur restaurateur, ce système le déchargera de certaines charges. La commune est propriétaire de la salle et la gestion et l'entretien incombent à la commune alors qu'aujourd'hui, le tenancier qui dispose de la salle assume toutes les charges. Or, si l'on veut qu'un restaurant tourne, il faut absolument lui diminuer les charges. Je pense qu'ainsi on a ouvert les portes à une future reprise pour que celui-ci puisse continuer à vivre.

M. Jeanne Gaillard, Ecuwillens : en 2000, nous avons restauré l'intérieur de l'église. J'étais Conseillère paroissiale responsable de l'église. La question s'est posée pour l'autel. Allait-on le mettre fixe ou mobile de façon à pouvoir le déplacer pour les concerts. Nos églises seront de moins en moins utilisées à l'avenir. Ce bâtiment est là et toujours avec respect pour ce lieu voilà un bel espace culturel. Ceux qui ont assisté aux deux concerts du printemps ne me contrediront

pas, d'autant plus que les places de parc ne manquent pas. Je ne pense pas me tromper en disant qu'il n'y a pas un village dans le district de la Sarine où il y a autant de place qu'à Ecuwillens.

M. Jean-Denis Chavallaz : cela répond à la question de M. Karth, il y a assez de place et je suis aussi de cet avis. En ce qui concerne l'utilisation de l'église, on a eu l'occasion d'en discuter et d'aborder cette problématique avec un groupe de citoyens qui demandait à rencontrer le Conseil. L'église peut être utilisée pour des concerts, c'est concevable et on l'a même déjà testée. Par contre, je vois mal se dérouler d'autres activités, telles que théâtre, dîner du Noël des aînés, etc. Nous maintenons que cette salle est un besoin.

M. Jean-Louis Karth, Ecuwillens : je souhaite savoir à combien se chiffre le m² du terrain du poulailler ?

M. Jean-Denis Chavallaz : ce poulailler on va peut être en faire un musée. Nous avons échangé du terrain et pour nous il n'est pas question de prix. On parle de m². On ne sort pas le porte-monnaie, mis à part les frais de verbal, mutation et registre foncier. Maintenant, combien coûterait le m² de tel propriétaire privé, la réponse lui appartient.

M. Claude Scolari, Ecuwillens : le prix est bloqué à Fr. 4'600'000.00. Si j'ai bien compris, vous envisagez de diminuer les infrastructures si on le dépassait. Jusqu'à quand vous pouvez le faire. Parce que je vois mal, à la fin de la construction, ne pas acheter les tables ou les chaises.

M. Jean-Denis Chavallaz : M. Chassot a déjà répondu à cette question. Contrairement à la pratique dans le domaine de la construction, cet avant-projet va plus loin qu'un avant-projet classique basé sur le m³ multiplié par un montant et cela donne un certain montant. La commission de bâtisse et les architectes sont allés plus loin et ont chiffré jusqu'au dernier bout de mur et jusqu'à la dernière installation. Je ne pense pas qu'il nous faille tout à coup arriver à prendre 50 chaises au lieu des 250 prévues. L'étude s'est faite de manière très précise et l'on ne part pas de l'idée que l'on devra renoncer à ce qui est essentiel pour cette salle.

Mme Cécile Gachoud, Posieux : dans votre message vous avez dit que la capacité d'investissements de la commune est de Fr. 6'400'000.00 après une étude pointue. Maintenant on parle de Fr. 8'500'000.00 et on parle d'une augmentation de la population importante. Des investissements au niveau de l'agrandissement de l'école, l'agrandissement de la STEP sont-ils prévus dans ces 8,5 millions ?

M. Jean-Denis Chavallaz : absolument. Si on lit le plan de législature, l'ensemble des dépenses prévues restent dans les capacités financières de la commune. Le président de la commission financière l'a également confirmé. L'agrandissement de la STEP qui est un sujet qui revient de temps à autre sur la table n'est pas prévisible avant 2010. Pourquoi ? des calculs précis ont été faits et nous investissons chaque année dans des conduites en séparatif (séparation des eaux de surfaces des eaux usées), des eaux de surface qui aujourd'hui en unitaire viennent alimenter la STEP. En diminuant cette eau, cela nous donne d'autant plus de capacité de traitement, appelée équivalent/habitants. Ce qui nous permet de dire que même avec une augmentation de la population au même rythme qu'aujourd'hui, nous arrivons à faire face avec notre STEP.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je crois que ce soir s'inscrit un centre culturel à Ecuwillens et je partage pleinement l'avis du Conseil communal. Par contre, j'ai un petit problème avec la commission financière. A mon avis, si l'on ne veut pas décider on fait des études. Vous savez tous que le peuple fribourgeois vient de liquider un cadavre qui ressort des études et qui s'appelle le pont de La Poya. Est-ce que vous voulez répéter un exercice pareil ?

M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens : vous parlez de centre village entre le bistro, l'administration, l'église et la nouvelle salle. Je vois sur le plan de législature 2006/2011, vente de l'immeuble Condémines 5 et le restaurant pour les années 2007/2008. Je me demande alors comment garder encore un centre village à Ecuwillens.

M. Jean-Denis Chavallaz : je ne partage pas tout à fait ces craintes. En créant des conditions favorables, en permettant à un exploitant d'avoir des activités avec son restaurant sans avoir à faire face à des charges énormes, on crée ces conditions. Si c'est le restaurant qui

fait figure de centre de village, je ne suis pas tout à fait d'accord. Bien sûr, les commerces ont tendance à partir mais on ne peut pas inverser cette tendance mis à part par quelques artifices comme celui de construire un pôle d'activités au centre du village.

M. Maurice Seydoux : M. le syndic nous a dit que nous allons construire, je l'espère, une salle pour les 25 voire 30 années prochaines. Nous construisons pour nos enfants. J'ai eu l'occasion en tant qu'enfant d'Ecuvillens de bénéficier de l'ancienne salle mais également du stand de tir, également du terrain de foot. Je parle surtout aux parents indécis qui ont des enfants qui ne font que du foot, du tir ou du basket, ne pénalisez pas les enfants qui font du petit-chœur, du chant ou de la musique. Merci.

M. Robert Menoud, Posieux : vu l'importance de cette votation, je demande le bulletin secret.

M. Jean-Denis Chavaille : la loi à ce sujet est parfaitement claire. Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents, soit pour ce soir 43 personnes.

Au vote à main levée, le vote au bulletin secret est accepté à la majorité (75 voix).

M. Jean-Denis Chavaille : le résultat est clair et nous allons procéder au vote par bulletin secret. Nous commençons par la proposition du Conseil à savoir la construction d'une salle communale pour un montant de Fr. 4'820'000.00, financé par un emprunt bancaire. Vous devez donc répondre par oui ou par non. Le bureau électoral composé des membres du Conseil et des scrutateurs vont dépouiller les résultats.

Résultat du vote :	
Bulletins distribués	213
Bulletins blancs	3
Bulletins non rentrés	2
Bulletins valables	208
OUI	111
NON	97

Le projet de la salle communale tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité. Merci.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Construction d'une centrale de chauffage à Ecuvillens – vote du crédit y relatif

M. Jean-Denis Chavaille : nous avons voté un montant de Fr. 4'820'000.00 pour une salle munie d'un chauffage indépendant, uniquement pour la salle Fr. 220'000.00. Nous pouvons vivre avec ce projet mais nous vous proposons une centrale de chauffage. En parallèle avec le projet de nouvelle salle communale à Ecuvillens, s'est posée la question du chauffage de cette nouvelle infrastructure. En assemblée communale du 14 avril 2005, le Conseil communal a été mandaté pour examiner l'opportunité de réaliser un chauffage utilisant le bois de nos forêts comme combustible, matière première présente en suffisance sur le territoire communal et de surcroît considérée comme énergie renouvelable et écologique. La corporation de triage du Bas-Gibloux, dont la commune de Hauterive (FR) est membre à part entière, est à même de livrer les quantités de bois nécessaires à la centrale de chauffe. Le bureau Energil Sàrl à Marly a été mandaté pour procéder à une étude et une commission interne du Conseil communal a été désignée pour mener à terme ce dossier avec objectif de le soumettre à l'assemblée communale en même temps que le projet de la nouvelle salle. Après une demande d'offre pour

les travaux d'ingénierie, le mandat pour la réalisation du projet, sous réserve d'approbation de l'assemblée communale, a été attribué au bureau Energie Concept SA à Bulle dont les représentants MM. Jacquet et Routier sont ici présents. Des contacts ont été pris avec le Conseil de paroisse qui s'est montré intéressé par ce projet. L'assemblée paroissiale a donné son accord de principe pour la participation paroissiale Fr. 300'000.00 en vue du raccordement de l'église et de la cure à la nouvelle centrale de chauffe. La subvention cantonale devrait s'élever, quant à elle, à Fr. 61'000.00 (Fr. 62'000.00 selon les dernières informations reçues le 16.10.2006 du service cantonal des transports et de l'énergie).

J'ai le plaisir de donner la parole à MM. Jacquet et Routier du bureau Energie Concept SA pour la présentation du projet.

M. Vincent Jacquet : je tiens d'abord à remercier le Conseil communal de nous avoir convié pour vous présenter le projet de chauffage au bois pour la commune de Hauterive (FR). Nous travaillons dans le bureau Energie Concept à Bulle, bureau d'ingénieurs. Nous travaillons souvent avec les énergies dites renouvelables, c'est-à-dire le bois-énergie et les réseaux de chauffage à distance. Dans ce projet nous avons une production de chaleur à bois et à mazout, pour le secours. La limite du système s'arrête aux bâtiments communaux et paroissiaux. Cet élément est en sous-sol, entièrement enterré et se compose d'un silo et d'une production de chaleur. Nous avons un silo, stockage de combustible (bois déchiqueté issu des sous produits et des produits de la forêt). On trouve également une chaudière à bois d'une puissance de 250 kw ainsi qu'une chaudière à mazout également d'une puissance de 250 kw. Pourquoi les deux chaudières ? En cas de panne ou de révision de la chaudière à bois, nous pouvons en tout temps assurer l'approvisionnement en énergie des bâtiments avec la chaudière à mazout. Nous avons pris en considération le dimensionnement des éléments, à savoir que la chaudière à mazout n'a pas été dimensionnée pour couvrir le 100% de puissance demandée par les utilisateurs. Ce qui veut dire qu'aux périodes les plus froides de l'année, ce système permet que la chaudière à bois fonctionne à 100% de sa capacité et le mazout prend le relais pour la compensation de puissance. L'ordre de grandeur de consommation projeté est de 900 m³ de bois (plaquettes) par année et une consommation de mazout annuelle d'environ 7'000 litres. Nous trouvons dans la chaufferie plusieurs éléments tels que tableaux électriques, tableaux de commande, distribution de chaleur, système d'expansion. La chaufferie est située en continuité du sous-sol du bâtiment côté scène où se trouvent les trappes servant à mettre les copeaux dans le silo. Je cède maintenant la parole à mon collègue M. Routier pour vous expliquer la partie technique.

M. Routier : dans le calcul du prix, nous avons pris en considération la fouille proprement dite, l'ouverture du goudron, la pose des conduites et le remblayage avec le béton bitumineux sur les parties de routes. Toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des enfants dans le secteur et les travaux seront envisagés dans une période relativement calme pour ne pas trop perturber la circulation routière. Le tracé des conduites pourra évoluer en fonction du cadastre communal des infrastructures qui se trouvent sous les routes. Nous aurons des sous-stations qui seront disposées dans les bâtiments communaux et paroissiaux pour assurer la distribution de chaleur sur la partie secondaire. Je vous présente une vue schématique de la pose du compteur et les organes de réglages de la partie primaire, une séparation du flux étant nécessaire entre le primaire et le secondaire pour éviter toutes perturbations de la production de chaleur.

M. Vincent Jacquet : après la partie technique, nous allons aborder la partie financière du point de vue des coûts d'installation c'est-à-dire des investissements prévus pour ce projet. Nous l'avons séparé en 3 chapitres soit :

➤ la centrale de production de chaleur	Fr.	791'200.00
➤ un réseau CAD	Fr.	47'250.00
➤ un réseau de sous-stations	Fr.	140'000.00
➤ TOTAL des installations	Fr.	978'450.00

De ce montant, viennent soustrait :

- la subvention cantonale Fr. 61'000.00
- une participation de la paroisse Fr. 300'000.00
- **Montant total à financer Fr. 617'450.00**

Les coûts d'exploitation liés à l'installation proprement dite dans le global :

- Bois-énergie (les copeaux) Fr. 24'325.00
- Mazout Fr. 5'977'00
- Entretien général et assurance Fr. 14'883.00
- TOTAL intermédiaire annuel Fr. 45'185.00
- ./.. une participation paroissiale Fr. 8'365.00
(calculée en fonction de la consommation d'énergie)

TOTAL annuel Fr. 36'820.00

Voilà, j'espère que nous avons été le plus clair possible et nous restons à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Jean-Denis Chavillaz : je remercie MM. Jacquet et Routier. Je rappelle que les bâtiments concernés par ce chauffage à distance, mis à part la nouvelle salle, sont l'administration communale, le restaurant, l'ancienne administration, l'ancienne poste, la cure et l'église. Je cède la parole maintenant au président de la commission financière.

M. Bernard Perritaz : en lieu et place d'un système de chauffage par pompe à chaleur présenté avec le projet de la nouvelle salle, le Conseil communal propose la construction d'une centrale de chauffe à bois pour les bâtiments communaux et paroissiaux.

- Coût total de la centrale de chauffe Fr. 978'000.00
- ./.. crédit de la pompe à chaleur compris dans le point 3 Fr. -220'000.00
- crédit complémentaire à voter Fr. 758'000.00
- ./.. subvention cantonale Fr. -61'000.00
- ./.. part de la paroisse Fr. -300'000.00
- **investissement net pour la commune Fr. 397'000.00**

Si les projets de la salle communale et de la centrale de chauffe sont acceptés, il en résulte un investissement global net de Fr. 5'217'000.00 (soit Fr. 4'820.000.00 déjà votés pour la salle + Fr. 397'000.00) et une charge maximale de Fr. 412'995.00 dans les comptes de fonctionnement de la fameuse année 2009. Par rapport à une pompe à chaleur, le coût d'exploitation est supérieur de Fr. 17'400.00 par année, dont une partie serait récupérée par le biais du pot commun lié à la corporation forestière, laquelle exploite notamment les forêts communales.

La commission financière préavise favorablement le crédit supplémentaire d'investissement de Fr. 758'000.00 pour la construction d'une centrale de chauffe à Ecuwillens, investissement financé entièrement par un emprunt bancaire.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le président. J'ouvre maintenant la discussion.

M. Jean-Paul Buchmann, Posieux : il me semble qu'il n'a pas été tenu compte des économies d'énergie faites sur les bâtiments actuellement chauffés au mazout.

M. Jean-Denis Chavillaz : il y a une économie globale de l'ordre de Fr. 10'358.00 d'énergie en moins à payer par année pour l'ensemble des bâtiments mais sans compter la paroisse.

M. Daniel Baechler, Posieux : est-ce que ce système permettra à la paroisse de chauffer l'église également en octobre et pas seulement à Noël ?

M. Jean-Denis Chavillaz : le système a été conçu dans cette optique ce qui permettra de chauffer l'église également en octobre.

M. Dominique Chenux, Ecuwillens : d'un point de vue esthétique, je trouve que l'intégration de la cheminée n'est pas judicieuse. Il faudrait l'intégrer au nouveau bâtiment.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une option. Nous avons déjà discuté d'une variante intégrant la cheminée au nouveau bâtiment de la salle, elle doit encore être discutée avec les architectes.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : question technique, quelle est la dimension du silo à copeaux et celle des trappes ?

M. Vincent Jacquet : pour le silo, on est pour l'instant à l'étude de projet, une surface de 50 m² au sol et d'environ 120 m³ de surface utile. Par rapport aux trappes, elles font en général 2.40 par 3.60 mètres, surface standard d'une grille pour l'approvisionnement des pellets.

M. Pascal Chenaux, Ecuwillens : est-il possible d'amener également l'eau chaude depuis la SAIDEF ?

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est en effet un des points qui a été abordé par le Conseil communal, soit d'utiliser l'eau chaude qui vient de la SAIDEF qui chauffe déjà Grangeneuve et la Station fédérale. Finalement nous avons renoncé à cette option pour une question de prix. Le prix revient, dans de bonnes conditions soit sans devoir traverser trop de zones urbanisées, est de l'ordre de Fr. 1000.00 le mètre. Notre budget aurait explosé. Nous avons donc, à regret car nous savons qu'il y a une surproduction de chaleur à la SAIDEF qui partira du côté de Villars-sur-Glâne, écarté cette solution.

M. Roger Chenaux, Ecuwillens : dans les priorités du Conseil communal, vous avez mis la vente des 3 bâtiments. Est-ce nécessaire aujourd'hui de raccorder ces 3 bâtiments à la centrale ? N'est-ce pas des frais superflus ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne pense pas, au contraire, c'est un plus en cas de vente. Pour le moment nous n'avons rien vendu et pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé. Cependant, les personnes intéressées répondent souvent que pour des investisseurs, les dimensions de ces immeubles sont trop petites et pas intéressantes pour l'achat. Conclusion, nous risquons d'être propriétaire de ces immeubles pendant plusieurs années et sous cet aspect, il nous semble intéressant de les intégrer au projet de chauffage. Nous pensons que c'est même un argument de vente, puisque ces bâtiments seront ainsi exonérés de la taxe du Co².

Mme Viviane Maradan, Posieux : pour la livraison des copeaux, l'aménagement pour les manœuvres des camions est-il suffisant ?

M. Jean-Denis Chavillaz : les camions reculent, versent dans les grilles et les copeaux entrent directement dans le silo. La technique est connue puisque nous la pratiquons déjà pour l'école de Posieux.

M. Bertrand Siffert, Ecuwillens : la capacité prévue permet-elle de chauffer d'autres bâtiments ?

M. Jean-Denis Chavillaz : comme il est dimensionné maintenant, non. Nous avons également étudié cette possibilité mais elle serait valable seulement avec un gros consommateur et non pas avec quelques villas supplémentaires. Cependant, un développement de la puissance est envisageable, mais pas en l'état.

La parole n'est plus demandée et nous passons au vote.

Au vote à main levée, le projet de chauffage portant sur un montant total de Fr. 978'000.00, auquel il faut déduire Fr. 220'000.00 du projet du chauffage de pompe à chaleur, une subvention de la paroisse de Fr. 300'000.00 et de Fr. 61'000.00 du canton, soit une dépense de Fr. 758'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Construction d'une route de contournement d'Ecuvillens

M. Jean-Denis Chavillaz : s'appuyant sur une demande de la population d'Ecuvillens datant de 20 ans, curieusement nous avons ressorti le dossier de l'époque et il était daté du 17 octobre 1986, réitérée à plusieurs reprises depuis et sur le mandat d'étude que l'assemblée communale lui a donné, le Conseil communal a étudié la faisabilité d'une route contournant le centre d'Ecuvillens pour aboutir dans le secteur de La Clé – Le Faubourg – L'Aérodrome. Alors qu'il y a 20 ans, la construction de la route s'inscrivait dans le cadre du développement de la zone artisanale et, en particulier de l'aérodrome comme suite de la réalisation de la piste en dur, la situation est toute différente aujourd'hui. Un quartier de 200 habitants s'est développé depuis dans la zone appelée La Clé et les activités de l'aérodrome sont en diminution. Les problèmes financiers de la société exploitante, relatés dans la presse cet été, démontrent que malgré les importants efforts consentis par les sociétaires, ce secteur particulier – mélange d'économie et de loisirs – reste fragile. Dans cette optique, un développement à moyen voire à long terme n'est guère envisageable. Aussi, les objectifs que vise le Conseil communal avec la construction de cette route et des mesures d'incitation à son utilisation vont aujourd'hui plus loin que la simple desserte de la zone de l'aérodrome. Il s'agit, en particulier de

- sécuriser la traversée du village
- diminuer le trafic de transit
- créer des conditions favorables pour un futur aménagement du centre historique du village d'Ecuvillens
- anticiper de futurs développements dans ce secteur de la commune.

Différents comptages ont été effectués à Ecuvillens pour déterminer la nature et l'importance du trafic. Ceux-ci ont été publiés dans le bulletin d'informations. Simultanément, ces campagnes de mesure ont permis de mesurer la vitesse instantanée des véhicules. Le nombre de dépassement de la vitesse autorisée (50 km/h) et l'importance du trafic (env. 1000 véhicules/jour) ont conforté le Conseil communal dans l'idée que cette réalisation est nécessaire.

Je vous présente quelques-unes de ses spécificités soit le tracé, les mesures d'accompagnement (ralentisseurs franchissables), aménagement aux entrées du village, trottoir, signalisation.

Avant d'entrée dans le vif du sujet, je cède la parole au président de la commission financière, pour son rapport.

M. Bernard Perritaz : le devis relatif à la construction de la route de contournement à Ecuvillens et des mesures d'accompagnement liées se monte à Fr. 1'323'000.00 et les charges annuelles y relatives s'élèvent à Fr. 105'840.00. La commission financière émet une réserve quant à une éventuelle augmentation générale des coûts de la construction. D'autre part, lors de la discussion relative au vote du crédit d'étude pour ce projet (assemblée du 14 décembre 2004), il était question d'une subvention cantonale de Fr. 70'000.00 ainsi que d'une participation de Fr. 220'000.00 de la part de la société Coop-Aviation, car la route de contournement était, à l'époque, une condition à la réalisation de la piste en dur. La commission financière demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour bénéficier de ces deux financements.

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de Fr. 1'323'000.00 pour la construction d'une route de contournement à Ecuvillens, investissement financé entièrement par un emprunt bancaire.

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de vous donner la parole, je vous donne quelque complément d'information concernant notamment ces participations. Pour ce qui est de la participation du canton, j'ai eu après-midi la confirmation de l'ingénieur cantonal M. Morzier, que le solde de subvention disponible soit le montant de Fr. 70'000.00 était acquis pour notre

projet. En ce qui concerne la participation de la société Coop-Aviation : des recherches nous ont permis de constater que le montant cité à l'époque était de Fr. 178'000.00 selon l'extrait d'un procès-verbal. Le Conseil communal a rencontré les dirigeants de cette société et il a fait les constats que j'ai déjà évoqués en introduction. C'est une société qui aujourd'hui a mal à ses finances et qui a de la peine à nouer les deux bouts. D'autre part, le Conseil communal a aussi tenu compte d'un autre facteur qui vaut la peine d'être mentionné à savoir que la société d'exploitation de l'aérodrome verse à la commune des taxes d'atterrissage. Or, ce versement ne fait pas l'objet d'une convention. C'est un geste de la société envers la commune d'Ecuvillens à l'époque et de Hauterive (FR) maintenant pour tenir compte aussi des nuisances que provoque leur activité. Si on additionne les montants versés jusqu'à présent, à titre gracieux, on arrive à peu près à Fr. 300'000.00 à raison de Fr. 15'000.00 par année. Raison pour laquelle, le Conseil communal n'a pas voulu soumettre l'acceptation ou non de ce projet de route à la participation plus qu'hypothétique de cette société, sachant qu'aujourd'hui elle n'a pas les moyens de participer à cette construction. Nous proposons de renoncer à ce montant et nous préférons continuer à bénéficier des taxes d'atterrissage. Maintenant j'ouvre la discussion.

M. Michel Galley, Ecuvillens : si j'ai bien compris, les ralentisseurs côté tilleul, seront des gendarmes couchés ?

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est tout un complexe surélevé. Vous pouvez passer avec une voiture à 50 km/h, vous serez secoué mais pas éjecté. Ce ne sont pas des gendarmes couchés arrondis comme on en voit dans certains quartiers comme par exemple à Givisiez. Ce sont des actions relativement soft mais surtout clairement délimitées.

M. Michel Galley : j'aurais préféré des chicanes, parce qu'en passant avec le tracteur et l'autochargeuse qui n'ont pas des suspensions comme les voitures, on éviterait d'être secoué sur les bosses ce qui est fort désagréable.

M. Jean-Denis Chavillaz : je cite l'ingénieur, cela a été conçu pour rendre possible le franchissement par les convois agricoles sans problème.

M. Maurice Clerc, Ecuvillens : est-ce que depuis le tilleul jusqu'à la fontaine (quartier La Clé) et plus loin en direction du quartier de l'aérodrome et même jusqu'au village, il est prévu des trottoirs ?

M. Jean-Denis Chavillaz : la question a été abordée et nous prévoyons un accotement stabilisé soit une bande d'une largeur de 1.20 mètres au minimum qui sert de trottoir. Par contre, un futur projet de trottoir est à l'étude mais il y a encore de gros problèmes techniques à résoudre.

M. Dominique Sprumont, Posieux : on a pu prendre connaissance des 4 objectifs qui sont prévus pour cette route, le premier étant un objectif extrêmement sérieux : la sécurité. Quand vous montrez le projet on voit qu'en fait il y a deux projets. Un projet qui touche la sécurité de la route qui passe dans le village d'Ecuvillens et puis un autre : la route de contournement. Je regrette un point essentiel dans la manière dont vous avez présenté les choses, on n'a pas eu un budget spécifique pour l'un et l'autre poste, comme si les deux tâches étaient indissociables, ce qui reste à démontrer. Par rapport à la sécurité, je me souviens que le Conseil communal il y a quelques années, s'était inquiété également de la sécurité de la route cantonale et était arrivé à la conclusion, j'étais présent à la vision locale du BPA, que la route cantonale n'était pas dangereuse. On n'est pas là pour contester le fait qu'il faut sécuriser la route d'Ecuvillens, c'est un bon point. J'en viens au 2^{ème} objectif qui est de faire passer le trafic d'Ecuvillens sur cette route. Là, j'ai beau tourner le dossier dans tous les sens, il n'y a aucun élément qui nous apporte des chiffres convaincants sur le fait, qu'après la création de cette route, vous allez effectivement avoir un détournement du trafic, trafic qui nous a été présenté de manière peu claire puisque l'on ne sait pas quels sont les bus, quels sont les engins agricoles et quels sont les camions qui traversent le village. Le 3^{ème} objectif : l'aménagement futur qui reste lointain et hypothétique mais un investissement que l'on préférerait peut être faire plutôt que construire une route. Ce qui m'inquiète par rapport à ce projet, c'est surtout le 4^{ème} objectif à savoir de

préparer des futurs développements de cette partie du village. Or, je constate que cette future route passe sur un terrain privé en particulier qui est actuellement en zone agricole mais qui pourrait dans un proche avenir être mis en zone constructible. Est-ce qu'il est prévu dans les négociations avec les propriétaires, que s'il devait y avoir un changement de destination de leur terrain, le propriétaire devrait rétrocéder une partie ou participer à l'investissement plutôt qu'en bénéficier unilatéralement ?

M. Jean-Denis Chavallaz : d'abord une réflexion globale qui nous a amenés à présenter la route de contournement, c'est une demande des habitants d'Ecuvillens en particulier. Or construire cette route, sans y adjoindre des mesures incitatoires pour utiliser cette route, c'était se faire des illusions. Nous espérons avec les mesures de ralentissement pouvoir persuader les utilisateurs de la route cantonale de prendre cette nouvelle bretelle pour se rendre dans ce secteur. Quant au futur développement de la commune, aujourd'hui on est typiquement en zone agricole. Par contre, je ne peux pas dire qu'avec la révision du plan d'aménagement local qui devra intervenir en 2010, un des futurs objectifs du Conseil communal, qui devra préparer cette révision en ayant une vision stratégique du développement de la commune en attribuant des secteurs bien précis à l'habitation, est qu'il pourrait y avoir un développement en parallèle de la future route. Ce sont de pures suppositions. Par contre, effectivement ce sont des terres privées, les négociations pour les emprises de terrain ont été menées avec les particuliers et il n'a pas été question de faire participer ces propriétaires privés, par une réserve, si des aménagements futurs en terrain constructible devaient être réalisés sur leur terrain. Maintenant, il y aura certainement une diminution du trafic à travers le village si on le contourne. Pour ce qui est des chiffres, la route de contournement représente un montant de Fr. 1'323'000.00. Si on ne faisait que les mesures d'accompagnement, on arriverait à un montant de Fr. 228'000.00 (deux entrées de chaque côté du village ainsi que les ralentisseurs à travers le village). Une version intermédiaire qui a été demandée à l'ingénieur mais qui ne vous a pas été présentée puisque ce n'est pas la proposition du Conseil, c'est de dire on fait la sécurisation à travers le village, on construit le cheminement piétonnier et on aménage la place au centre du village. Cette version a été chiffrée à Fr. 578'000.00. Voilà les détails de l'analyse que l'on a effectuée et qui nous a amenés à la conclusion que la meilleure solution était la 1^{ère} variante telle que nous vous la proposons ce soir. Je précise encore que nous n'aurons pas le droit d'interdire le passage à travers le village.

M. Dominique Sprumont, Posieux : je suis plutôt pour la séparation. Vous parlez beaucoup d'espoir mais j'aimerais avoir des chiffres précis. Avez-vous des études comparatives, des exemples à nous citer ? Dans le cas particulier, j'apprécie beaucoup votre dernier mouvement de transparence où l'on voit qu'il y a une alternative à Fr. 228'000.00 ou une autre à Fr. 500'000.00 qui serait très certainement intéressante puisqu'elle comprendrait cet aménagement du centre. Combien de voitures, quel pourcentage de voitures va être transféré d'une route à l'autre, quel pourcentage provient déjà du centre du village et n'est pas du trafic de transit, ce sont des questions précises et j'aimerais avoir des réponses précises.

M. Jean-Denis Chavallaz : on ne peut malheureusement pas vous les fournir parce que nous n'avons pas poussé la statistique jusqu'à arrêter les véhicules pour leur demander dans quel secteur ils se dirigeaient. Le problème est que nous ne pouvons pas imposer le passage par la nouvelle route mais le suggérer. On a une statistique, celle qui a été publiée dans le bulletin d'informations. Une petite caméra a été installée, très discrète, sur un mât en face de la ferme de M. André Gumy. Celle-ci mesurait la vitesse et déterminait, sans une précision extrême, la grandeur des véhicules nous donnant ainsi une bonne indication.

M. Joseph Gumy : je vous donne un complément d'information. En 2004, l'entreprise Monnard et partenaires ingénieurs conseils à Châtel-St-Denis a fait une enquête. Les compteurs avaient été placés sur la route de l'aérodrome, sur 15 jours et l'on constate une moyenne de 70 à 80 camions qui circulent. L'année dernière, un compteur a été placé à la hauteur de la villa Bertschy et on a compté environ 200 à 300 véhicules qui passent dans le secteur La Clé – direction Magnedens.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous avons donc eu un comptage simultané à plusieurs endroits pour déterminer le nombre de véhicules.

Mme Carmen Mottet, Ecuwillens : j'approuve votre projet mais une chose me dérange, c'est que l'on reporte le problème à plus tard. Vous estimez qu'il y aura une révision d'aménagement du territoire dans le but de créer des zones à bâtir, les camions passeront sur la route du village.

M. Jean-Denis Chavallaz : ce que l'on veut éviter, c'est principalement du transit. C'est clair que s'il y a un développement dans cette région du village, il y aura forcément des gens qui accèderont par la route du village mais ils auront également le choix d'accéder par la route de contournement. Cependant, on diminue de toute manière le transit. De plus, on ne peut pas construire cette route à 3 km.

M. Pascal Chenaux, Ecuwillens : je pense que la route du village n'est pas construite pour les camions qui doivent monter sur les trottoirs pour se croiser.

M. Dominique Chenaux, Ecuwillens : le danger est vraiment réel. Les petits enfants qui vont à l'école, même en étant sur les trottoirs, lorsque deux camions se croisent et souvent à vive allure, sont en danger. Il ne faut pas attendre d'avoir un mort avant de réagir.

M. Dominique Sprumont, Posieux : M. Chenaux vient de soulever une question de sécurité. Vous pouvez alors sortir les chiffres de la route cantonale où là aussi les enfants sont en danger. Personne ne discute sur la sécurité des enfants. Maintenant le Conseil communal nous dit : je ne sais pas quel va être le transfert de trafic d'un côté à l'autre. Quant on a construit la SAIDEF, il y avait encore des camions-poubelles qui traversaient le village et il a fallu prendre des sanctions (amendes) pour qu'ils utilisent la nouvelle bretelle de la route des Muèses.

M. Jean-Denis Chavallaz : il y a une certitude, c'est que si l'on renonce à cette route, aucun camion ne pourra l'utiliser. Si l'on inverse la question, si l'on construit cette route, il y aura forcément des camions qui l'utiliseront. La question est de savoir combien ? Mais tous ces camions qui emprunteront la route de contournement, c'est certain, ne passeront pas à travers le village. Des certitudes nous en avons, seulement nous sommes incapables aujourd'hui de chiffrer, avec certitude, le nombre. Par contre, nous prétendons que l'on crée des conditions favorables pour intervenir sur le trafic à travers le village d'Ecuwillens, au niveau sécuritaire et au niveau du délestage. On peut également évoluer dans ce projet en négociant avec le canton des mesures plus restrictives au niveau de la signalisation.

M. André Galley, Ecuwillens : cette route est urgente. Je poserais juste une question à l'assemblée. Combien sont venus en voiture ce soir ? Le trafic c'est nous aussi et pas seulement les camions. Il est indispensable que les camions quittent la traversée du village. Les routes sont nécessaires mais si possible à l'écart du trafic piétonnier des enfants. Je souhaite que l'assemblée vote unanimement ce crédit.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : on constate dans la statistique que nous avons 3,5% véhicules qui font plus de 9,3 mètres de longueur. Je pars de l'idée que la moitié sont des convois agricoles. Alors les 1,7% ce sont des camions et on essaie de les enlever. Si l'on fait la modération de trafic comme présentée ce soir, moi en qualité de chauffeur de camion, je me poserais la question : est-ce que je ne passerais pas par Magnedens ?

M. Jean-Denis Chavallaz : nous avons de très bonnes relations avec notre commune voisine. Encore une fois, nous n'avons pas de données qui nous permettent de dire que les camions passeront plutôt par Magnedens que par la route de contournement. Maintenant, il ne faut pas oublier qu'il y a les camions, oui, mais également les 1000 véhicules/jour. Si l'on diminue le trafic de façon globale, il y aura de toute manière un délestage du trafic au milieu du village. C'est notre objectif et il sera atteint même si la diminution est seulement de 30%.

M. Bertrand Siffert, Ecuwillens : y a-t-il un trottoir surélevé sur cette route où est-il au même niveau que la route ?

M. Jean-Denis Chavallaz : il n'y a pas de trottoir, parce que le flux piétonnier ne passe pas sur cette route.

Mme Eliane Siffert, Ecuwillens : les camions peuvent facilement faire du 100/h sur cette route. Il n'est pas prévu d'îlot ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : non, il n'y a pas d'îlot puisqu'elle est réservée à l'utilisation des véhicules avec une vitesse maximale de 80 km/h. Il y a un virage qui a été conçu pour ralentir la vitesse et des mesures sont également prises au niveau des priorités.

Je pense que nous avons fait le tour du sujet, il n'y a plus d'intervention et nous allons passer au vote.

Au vote à main levée, le projet de construction d'une route de contournement et des mesures d'accompagnement portant sur un montant total de Fr. 1'323'000.00, financé par un emprunt bancaire, moins Fr. 70'000.00 de subventions cantonales, est accepté à la majorité (155 oui, 10 non).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : aménagement d'une salle de classe à l'école de Posieux

M. Jean-Denis Chavaillaz : le réjouissant développement de notre commune va de paire avec une augmentation de la population et, partant, du nombre d'élèves fréquentant notre école primaire à Posieux. Dans son plan de législature 2006/2011, le Conseil communal prévoyait initialement la création de 2 nouvelles salles de classe dans l'actuelle salle communale sise sous l'école pour la rentrée d'août 2007. Cette réalisation devait se faire simultanément avec la construction de la nouvelle salle communale à Ecuwillens. Nos prévisions dans le domaine du nombre d'enfants à scolariser ont été dépassées par le nombre de familles avec enfants en âge de scolarité qui se sont établies ou qui vont encore s'établir dans notre commune, dans le courant de l'année 2006. Aussi, dans l'urgence, nous avons engagé les travaux d'aménagement de cette nouvelle salle de classe afin d'en disposer à la rentrée 2006 déjà. En clair, elle est déjà faite et fonctionnelle. Du point de vue légal, le Conseil communal justifie cette dépense en s'appuyant sur une disposition de la Loi sur les communes qui dit : *lorsque l'assemblée communale ou le conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le Conseil communal. Dans ce cas, la décision du Conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au conseil général lors de la prochaine séance.* Par conséquent, nous vous proposons d'accepter la dépense engagée en précisant que l'aménagement de la nouvelle salle dans ce qui servait jusqu'alors de hall d'exposition au 1^{er} étage du bâtiment scolaire est aujourd'hui terminé. La solution retenue (paroi amovible phonique) permet un usage multiple de cette surface. Mobilier compris, la dépense se monte à Fr. 110'000.00. Le financement de cet investissement est assuré par les capitaux disponibles de la commune. Je donne la parole à la commission financière.

M. Bernard Perritaz : conformément aux dispositions légales, cette dépense entre dans le cadre des compétences du Conseil communal. Le 27 juin 2006, la commission financière avait déjà donné son préavis favorable à cette dépense urgente.

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de Fr. 110'000.00 déjà engagé pour l'aménagement d'une salle de classe supplémentaire, investissement financé par les capitaux disponibles.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'aménagement d'une salle de classe dans l'école de Posieux, déjà réalisée, représentant une dépense de Fr. 110'000.00, financé par les capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

M. Jean-Denis Chavillaz : *réseau hospitalier fribourgeois (RHF)* : la mise en place de ce réseau interviendra au 1^{er} janvier 2007. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le canton, diminution des charges pour les communes), il a été décidé une modification de la répartition des ressources fiscales par le déplacement des coefficients d'impôts. Le Conseil d'Etat a adopté le 19 septembre 2006 l'ordonnance fixant les nouveaux coefficients d'impôts communaux. Concrètement, cela veut dire que le canton va compenser ses charges supplémentaires par une hausse d'impôt cantonal qui, de 100% actuellement, va passer à 108.9% l'année prochaine, soit une augmentation de 8.9%. Pour la commune de Hauterive (FR), la diminution de la participation aux charges liées au domaine hospitalier est de l'ordre de Fr. 315'000.00. Selon l'ordonnance du Conseil d'Etat, le nouveau coefficient communal de l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales est fixé à 77.4%. Il y aura donc une diminution du coefficient de l'impôt communal dès le 1^{er} janvier 2007. Celui-ci passera de 85% à 77.4% de l'impôt cantonal de base. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre de l'assemblée du budget.

Mme Agnès Limat : *bus scolaire* : pour répondre aux demandes et souhaits de parents, le Conseil communal étudie une solution pour palier à la sécurité dans le bus scolaire et au nombre toujours croissant d'élèves qui y sont transportés. Un projet vous sera présenté lors de l'assemblée communale du 13 décembre prochain qui traitera principalement du budget 2007.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

Mme Monique Aebischer, Ecuwillens : je propose qu'en lieu et place du feu d'artifice du 1^{er} août 2007, la commune étudie l'achat de cartes journalières CFF.

M. Jean-Denis Chavillaz : en présence d'une proposition formulée dans les divers, concrètement le Conseil communal devra se déterminer dans un délai d'une année sur la question. Je dirai juste que 2 abonnements c'est Fr. 14'000.00 et le feu d'artifice Fr. 2'300.00.

Mme Viviane Maradan, Posieux : on a beaucoup parlé de sécurité ce soir. Je désire parler de celle de la route de Matran qui m'inquiète un peu, surtout avec toutes les nouvelles constructions. Les enfants sont hésitants même en présence d'un passage pour piétons. Il y a beaucoup de circulation et les véhicules roulent très vite. Je vous demanderais d'étudier la chose.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons dans notre plan de législature, une mention à ce sujet qui fait état d'une étude pour l'année prochaine déjà. L'étude sera effectuée d'une façon globale et les mesures seront prises secteur par secteur et par étape.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : concernant les abonnements généraux, il me semble que j'étais intervenue en assemblée l'année passée voire il y a deux ans.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons répondu par la négative.

Mme Annelise Chavillaz, Posieux : dans votre plan de législature, avez-vous prévu des solutions relatives aux nuisances de l'autoroute ?

M. Jean-Denis Chavillaz : non, mais on en a parlé en séance de Conseil pas plus tard que lundi soir. On en arrive à la conclusion que « qui ne fait rien, n'a rien », on va prendre des contacts avec les instances des routes nationales pour examiner les différentes possibilités.

M. Jacques Galley, Ecuwillens : d'importants crédits ont été accordés aujourd'hui. Je demanderais au Conseil communal d'étudier le goudronnage de 40 à 50 mètres de la route de Rimbotzat à Ecuwillens.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous prenons note et ce sera réglé en bilatéral avec notre étude globale des routes communales.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons tous, pour ce soir, notre dose en matière d'affaires communales. Il me reste à vous remercier, au nom du Conseil communal de votre participation et surtout du nombre, grâce auquel nous ne pouvons plus parler de décision de hasard, de votre engagement et je vous donne rendez-vous à notre prochaine assemblée communale du 13 décembre prochain. Il est 23.45 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavillaz

Jean-Denis Chavillaz